

Programme	PROGRAMME D'ÉDUCATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Sous-programme	JEAN MONNET
Catégorie d'action	PROJETS UNILATERAUX
Action	JEAN MONNET : Chaires <i>ad personam</i>
Objectifs et description de l'action	<p>Les Chaires Jean Monnet <i>ad personam</i> sont des postes d'enseignement et de recherche spécialisés dans les études d'intégration européenne. Les Chaires Jean Monnet <i>ad personam</i> sont réservées (1) à d'éminents professeurs en mesure de faire la preuve d'un enseignement international et de publications de haut niveau (effectués au moins partiellement hors de leur pays de résidence) et/ou (2) à des professeurs disposant d'une expérience éminente en tant qu'anciens praticiens de haut niveau dans le domaine de l'intégration européenne. Les titulaires de Chaire Jean Monnet <i>ad personam</i> doivent dispenser de manière régulière des cours d'intégration européenne et sont tenus d'organiser régulièrement des activités de réflexion sur le processus d'intégration européenne (conférences, séminaires, tables rondes). Ils doivent avoir le statut de professeur et ne peuvent pas être des «professeurs invités» dans l'établissement concerné.</p> <p>Le titre de Chaire <i>ad personam</i> est directement lié à la personne. Si le détenteur quitte son établissement d'enseignement supérieur, ledit établissement ne peut le remplacer par un autre membre de son personnel enseignant. Dans le cas où il quitte l'établissement d'enseignement supérieur originel, le titulaire d'une Chaire Jean Monnet <i>ad personam</i> peut continuer à utiliser ce titre à condition de s'engager à maintenir les activités d'enseignement et de réflexion qui étaient spécifiées dans la convention de subvention initiale. Une telle démarche doit être certifiée par son nouvel établissement d'enseignement supérieur.</p> <p>Les établissements d'enseignement supérieur du monde entier.</p>
Qui peut en bénéficier ?	Les établissements d'enseignement supérieur du monde entier.
Qui peut postuler ?	Les priorités pour cette action sont indiquées dans l'Appel général à propositions du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie 2008-2010.
PRIORITES	Action centralisée. Les candidatures doivent parvenir à l'Agence exécutive.
COMMENT POSTULER ?	Merci de consulter le site web de l'Agence compétente pour plus d'informations..
Procédure de sélection :	COM
Code du formulaire de candidature :	UP
<i>Veillez à vérifier que le formulaire que vous utilisez comporte ce code dans l'en-tête.</i>	
Date(s) limite de candidature :	13-Février-2009
Durée :	
Durée minimum :	5 ans
Durée maximum :	Une extension de la période d'éligibilité d'une durée maximale de 6 mois peut être sollicitée. Le montant total de la subvention ne sera pas modifié.
Commentaire sur la durée :	
DISPOSITIONS FINANCIERES	
	Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre 4 «Dispositions financières» de la première partie de ce Guide..
Tableau(x) de financement applicable(s) :	Les frais de personnel et de séjour figurent dans les pages web Jean Monnet du site de l'Agence exécutive.
Subvention maximum € :	45.000
Commentaire sur le financement :	La participation communautaire s'élève au maximum à 75% des frais éligibles
PROCEDURES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION :	
	Pour de plus amples renseignements sur les procédures d'évaluation et de sélection veuillez consulter la 1ère partie de ce Guide, chapitre «Quel est le cycle de vie d'un projet ?».
Critères d'éligibilité	
Règles générales d'éligibilité :	Les critères généraux d'éligibilité pour le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie sont définis au chapitre 3 de la 1ère partie de ce Guide
	Pays participants : veuillez consulter la 1ère partie de ce Guide, section «Quels sont les pays participant au programme?»
Règles spécifiques d'éligibilité :	<p>Les candidatures doivent être soumises par des organismes dotés de la personnalité juridique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Chaires Jean Monnet <i>ad personam</i> sont des postes d'enseignement et de recherche spécialisés dans les études d'intégration européenne. - Les Chaires Jean Monnet <i>ad personam</i> sont réservées (1) à d'éminents professeurs en mesure de faire la preuve d'un enseignement international et de publications de haut niveau (effectués au moins partiellement hors de leur pays de résidence) et/ou (2) à des professeurs disposant d'une expérience éminente en tant qu'anciens praticiens de haut niveau dans le domaine de l'intégration européenne. - Les titulaires de Chaire Jean Monnet <i>ad personam</i> doivent dispenser de manière régulière des cours d'intégration européenne et sont tenus d'organiser régulièrement des activités de réflexion sur le processus d'intégration européenne (conférences, séminaires, tables rondes). - Les titulaires de Chaire Jean Monnet <i>ad personam</i> doivent avoir le statut de professeur et ne peuvent pas être des «professeurs invités» dans l'établissement concerné.
Nombre minimum de pays :	Sans objet

Nombre minimum de partenaires :	Sans objet
Commentaire sur les participants :	Aucune obligation à ce que les pays concernés soient des États membres.
Critères d'attribution	<p>1. Qualité des candidats ou du consortium Qualité (excellence) du profil universitaire (des CV) dans le champ spécifique des études d'intégration européenne.</p> <p>2. Qualité de la méthodologie et du programme de travail Qualité et présentation détaillée des activités d'enseignement prévues, de la recherche et/ou des activités de débat. Une attention particulière sera portée aux activités enseignantes dans des pays extérieurs à l'Union européenne, à la valeur ajoutée universitaire, aux synergies multidisciplinaires, au caractère innovant, et à l'ouverture à la société civile.</p> <p>3. Impact et pertinence des résultats Impact escompté sur les activités d'éducation et/ou de formation au niveau européen.</p>

PROCEDURES DE CONTRACTUALISATION	
Date probable d'envoi d'une information préalable sur les résultats du processus de sélection	Juin
Date probable d'envoi de la convention aux bénéficiaires	Juillet
Date probable de début de l'action	Septembre